

Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

Déclaration du groupe de l'UNAF

Le présent avis constitue une expertise remarquable, mais aussi une contribution essentielle au débat public. Il convient vraiment que tous les acteurs publics et privés s'en emparent et en tirent tous les enseignements.

L'imaginaire attaché au véhicule individuel est en mutation. Le symbole de liberté s'estompe et ses aspects négatifs sont plus souvent soulignés : encombrements, difficultés de stationnement, coût, pollution... Le développement du numérique, notamment dans le domaine des transports, agit comme une véritable lame de fond et le présent rapport en détaille toutes les potentialités. Les recommandations de l'avis s'inscrivent dans l'anticipation, pour accompagner ces mutations. Il s'attache surtout à faire de ces changements un facteur du progrès économique et social tout en garantissant les libertés individuelles mais aussi l'accès de tous à ces outils de la mobilité. Cet avis éclaire d'un nouveau jour les mots d'Albert Camus, « *la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent* ».

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les six axes de propositions et souhaite porter l'attention sur quelques-unes en raison de leur proximité avec la vie quotidienne des familles.

Tout d'abord, l'égalité d'accès aux transports, en portant une attention particulière sur les territoires périurbains et ruraux, doit être une priorité des collectivités locales. C'est le désenclavement de certains territoires qui est en jeu. La préconisation visant à mettre en place des centrales de mobilité directement par les collectivités ou par une délégation de service public doit être encouragée.

La réflexion sur les déplacements évitables est également intéressante à mener au travers, par exemple, d'un nouvel élan pour développer le télétravail.

Optimiser les apports du numérique pour conforter les services collectifs de transport est une garantie pour les familles d'un meilleur service. L'information multimodale en temps réel participe à la qualité de service globale d'un système de transport, et contribue à un meilleur usage des capacités offertes par les transports collectifs avec un gain de temps.

Sur le sujet de la protection des libertés individuelles, le groupe de l'UNAF partage la recommandation qui demande le respect de « l'opt-in actif » reconnu par la loi. Chacun doit absolument pouvoir rester maître des informations qu'il veut recevoir et donner de manière explicite l'autorisation d'utiliser son adresse à des fins commerciales. Ainsi le débat sur la « géolocalisation » se développe à juste titre.

Enfin, l'avis interroge sur les règles à établir en matière de fiscalité de cette nouvelle économie collaborative avec l'essor de l'autopartage ou du covoiturage. Pour le groupe de l'UNAF, il est bien sûr important de réfléchir à cette question afin d'assurer des recettes suffisantes pour financer les infrastructures et les services publics. Mais il convient tout autant de la conduire en examinant et en évaluant ses incidences sur le pouvoir d'achat des familles.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.